

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 mars 2022

Date de la convocation : 04/03/2022
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à Mme Dominique ROUX, M. Alain CLERC à M. Max KECHICHIAN, Patrick CURTAUD à M. Levon SAKOUNTS, Mme Martine FAÏTA à Mme Dalila BRAHMI, M. Daniel PARAIRE à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Evelyne ZIBOURA à M. Isidore POLO.

Absent suppléé : M. Christian BOREL représenté par sa suppléante Mme Sandrine SILVESTRE

Secrétaire de séance : M. Nicolas HYVERNAT

OBJET : **GRANDES INFRASTRUCTURES** : Enquête publique sur le complément de demi diffuseur de Vienne sud sur l'A7 : avis de Vienne Condrieu Agglomération

Rapporteur : Marc DELEIGUE

NOTE DE SYNTHÈSE

Il est rappelé que la création d'un demi-échangeur sur l'autoroute A7 au Sud de Vienne, identifiée comme une solution pour réduire entre autres le trafic de transit Sud-Nord sur notre territoire, est inscrite dans le Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération et dans le SCOT des Rives du Rhône. VINCI Autoroutes a été chargé par l'Etat de la maîtrise d'ouvrage de l'opération qui consiste en la création du complément du demi-diffuseur existant de Vienne Sud (n°11) à hauteur de la barrière pleine voie actuelle de Vienne/Reventin, sur la commune de Reventin-Vaugris.

En effet, au regard des résultats de la concertation publique et de l'analyse multicritères, le comité de pilotage du projet composé de l'Etat, de VINCI Autoroutes et des collectivités locales a choisi la variante centre et plus précisément la sous variante centre compacte pour l'implantation du demi-échangeur.

Le Conseil communautaire de ViennAgglo, lors de sa séance du 2 février 2017, a acté le choix du comité de pilotage et approuvé le plan de financement de l'opération.

Par délibération en date du 15 mai 2019, le Conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération a approuvé la convention de financement relative au projet de demi-échangeur sur l'A7 au Sud de

Vienne, entre Autoroutes du Sud de la France (ASF) société de VINCI Autoroutes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et Vienne Condrieu Agglomération avec des participations respectives de 50, 20, 20 et 10 %.

Le projet de complément de demi diffuseur de Vienne sud sur l'A7 est soumis à enquête publique du 28 février au 30 mars 2022.

Dans ce cadre, Vienne Condrieu Agglomération tient à réaffirmer son soutien à ce projet attendu depuis plus de 30 ans.

En effet, la création d'un demi échangeur au sud de Vienne permettra :

- d'offrir un accès direct à Lyon par l'autoroute aux habitants des communes du sud de Vienne Condrieu Agglomération et du nord de l'ex pays roussillonnais, communes dont la population a fortement augmenté ces dernières années ;
- de soulager du trafic de transit la RN7 dans la traversée de Vienne et de Reventin-Vaugris (montée des Grands Pavés), sur le pont du barrage de Vaugris et dans la traversée de Verenay, secteurs embouteillés et accidentogènes ;
- d'améliorer les conditions de sécurité sur l'autoroute A7 en désengorgeant le demi-échangeur de Verenay/Ampuis.

Le projet soumis à l'enquête publique est celui :

- qui a été le plus plébiscité par les contributeurs lors de la concertation en 2016 ;
- qui présente la meilleure notation selon l'analyse multicritères présentée lors de cette même concertation ;
- dont le coût est le plus faible pour la collectivité ;
- dont l'impact sur l'environnement et le foncier, en particulier agricole, est le plus faible ;
- qui a obtenu des avis positifs :
 - o de l'ensemble des services de l'Etat, collectivités locales financeuses et chambres consulaires lors de la concertation interservices de l'été 2020 ;
 - o de l'autorité environnementale en avril 2021, saluant la clarté du dossier, confirmant les conclusions de la concertation et le choix de la variante centre et n'émettant pas de réserve sur le projet ;
 - o du comité national de protection de la nature, de novembre 2021, rappelant que « *les arguments présentés dans le dossier justifient que le projet (tel que présenté) répond notamment au critère d'intérêt public majeur car il s'agit de limiter les impacts écologiques, pollutions de l'air, de l'eau et inciter au covoiturage.* »

La variante d'implantation retenue pour ce demi-diffuseur permettra localement :

- d'améliorer l'offre de transport alternative à la voiture individuelle en créant un parking de covoiturage d'environ 100 places et un itinéraire modes doux dédié reliant les bourgs de Reventin et de Vaugris ;
- d'améliorer les conditions de sécurité sur la Rd 131 par la création notamment de deux carrefours giratoires permettant de réduire la vitesse à moins de 50 km/h contre 70 actuellement ;
- d'améliorer la perception sonore des riverains puisque grâce au mur acoustique prévu dans le projet, le bruit perçu demain avec l'échangeur sera plus faible que celui perçu aujourd'hui sans l'aménagement.

Il est à noter qu'un travail important a été réalisé depuis la concertation publique de 2016, en lien avec les diverses parties prenantes, pour réduire encore les impacts du projet et améliorer son intégration : déplacement du parking de covoiturage, suppression du giratoire sur la route des Côtes d'Arej à l'ouest et mise en impasse de cette voirie, préservation du bâtiment des services techniques de la commune, amélioration des accès à l'aire de service et réduction des incidences sur le ruisseau des Crozes, mise en place d'une bande paysagère...

Cette enquête publique est l'une des dernières étapes préalables à la réalisation de ce projet, après son inscription au Contrat de Plan Etat Région en 2015, après une phase de concertation importante

en 2016, après la rencontre avec le secrétaire d'Etat aux transports en 2016 qui a confirmé une participation de l'Etat à hauteur de 50 %, après la signature d'un protocole d'accord pour son financement en 2017 avec l'Etat, la Région et le Département, après l'inscription de ce projet au Plan d'Investissement Autoroutier en 2018, après la signature de la convention de financement en 2019, après l'approbation du dossier de demande de principe et une concertation inter services en 2020.

Pour toutes ces raisons, il est proposé que Vienne Condrieu Agglomération réaffirme la nécessité que cet équipement soit réalisé rapidement et donne un avis favorable au projet tel que présenté dans le cadre de l'enquête publique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le plan d'action du Plan de Déplacement Urbain de ViennAgglo 2012-2017,

VU le Schéma de Cohérence Territorial des Rives du Rhône,

VU la décision du Comité de pilotage du 14 octobre 2016,

VU la délibération n°17-13 du Conseil communautaire de ViennAgglo du 2 février 2017 actant le choix du comité de pilotage de la sous-variante centre compacte et approuvant le plan de financement du projet,

VU la délibération n°19-71 du Conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 15 mai 2019 approuvant la convention de financement relative au projet de demi-échangeur sur l'A7 au Sud de Vienne, entre Autoroutes du Sud de la France (ASF) société de VINCI Autoroutes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2022 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de création d'un complément au demi-diffuseur n°11 de Vienne sud sur la commune de Reventin-Vaugris, et portant sur la déclaration d'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité du PLU de Reventin-Vaugris, l'enquête parcellaire et la demande d'autorisation environnementale,

VU l'avis du bureau communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (44 votes pour - 1 vote contre – 5 abstentions – 1 non-participation au vote)**

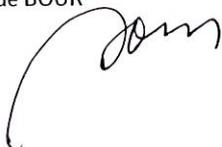
REAFFIRME la nécessité que le complément de demi diffuseur de Vienne sud sur l'A7 soit réalisé rapidement,

DONNE un avis favorable au projet tel que présenté dans le cadre de l'enquête publique,

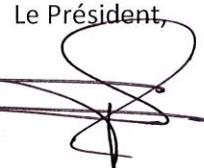
AUTORISE le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération transmise en Préfecture
le 25 mars 2022
et publiée le 28 mars 2022

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS